



## Sanction rupture cdd pour un intérim/CDI

Par **hotesse2014**, le **07/05/2014** à **17:59**

Actuellement en CDD, j'ai accepté l'offre d'une agence intérim pour un CDI en faisant l'erreur de leur dire que j'étais disponible. Ils me demandent de faire d'abord 2 semaines d'intérim avant validation, mais mon employeur actuel refuse une rupture amiable et exige une promesse d'embauche sous 48h.

Il m'a également demandé de signer un document reconnaissant les faits.

J'ai peur de perdre le poste si je demande le document à l'agence intérim, et voudrais savoir quelle pourrait être la meilleure issue ?

Merci par avance !!

Par **P.M.**, le **07/05/2014** à **19:24**

Bonjour,

Il n'y a pas d'issue si l'employeur actuel refuse un accord amiable de rupture et que vous n'êtes pas directement embauchée en CDI sauf si l'agence d'intérim ne respecte pas un engagement écrit...